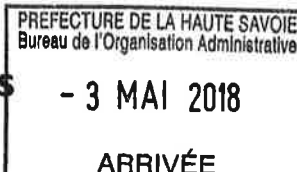


-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2018-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**



Séance du : 24 avril 2018

Nombre de membres du Comité de direction : 26

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Secrétaire de séance : Madame MARTIN

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Mesdames BURKI, DEREMBLE, MARTIN  
Monsieur LUY

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : Messieurs BOCQUET, GRANCHAMP

Nombre de membres présents ou représentés des socioprofessionnels : Mesdames BUSSAT, VANDESTEEEN

Messieurs BERTRAND, BOSSY, CHARLES, CHUTIN, FEUILLET, LAURENT, LESAGE, MOUCHET, TOVANY

Membres représentés : Monsieur ETCHART par Madame DEREMBLE

Membre excusé des élus Annemasse Agglo : Messieurs AEBISCHER, BOCCARD, REBEL

Mesdames BERGER, MAGDELAINE

Membres excusés des élus de la Communauté de communes du Genevois : Messieurs ETCHART, ERNST, REY, MUGNIER

Madame HERRERO,

Membres excusés des socioprofessionnels : Messieurs MOUMDJIAN, TSHIAM,

Madame NERI,

Membre de l'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames DLABAC et MERCIER,

Invités présents : Messieurs LANGLOIS, GIRAUD.

**OBJET : Approbation des indemnités de gestion et de conseil du Trésorier principal et du Trésorier principal par intérim**

*Vu les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 permettant aux collectivités locales et établissements publics de verser au receveur une indemnité et en fixer les modalités de calcul,*

*Vu le courrier de Monsieur PARIS Trésorier principal par intérim, sollicitant l'indemnité de conseil proratisée pour l'exercice 2018 selon le barème de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983,*

*Vu la délibération 2018-07 portant approbation du budget primitif 2018*

Considérant qu'au titre d'une partie de l'année 2018, cette indemnité de conseil et de gestion à payer au Trésorier principal, en la personne de Monsieur Jacques LANGLOIS, est estimée à 312.71 euros TTC.

Considérant qu'au titre de sa période d'intérim sur le début de l'année 2018, cette indemnité de conseil et de gestion à payer au Trésorier principal par intérim, en la personne de Monsieur Philippe PARIS est estimée à 60.29 euros TTC.

Considérant que les dépenses en résultant seront imputées sur le crédit ouvert à cet effet au budget, article 6225.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

**APPROUVE** les indemnités de conseil et de gestion du Trésorier principal ainsi que des indemnités de conseil et de gestion du Trésorier principal par intérim.

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 30 avril 2018

affiché ou notifié le 30 avril 2018

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

La présidente,  
Madame DEREMBLE

The official seal of the E.P.I.C. Les Monts de Genève Haute Savoie France is circular, featuring a central emblem with a sun and a mountain, surrounded by the text 'E.P.I.C.' at the top and 'LES MONTS DE GENÈVE HAUTE SAVOIE FRANCE' at the bottom. A signature is written over the seal.